

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1654

présenté par

M. Cinieri

à l'amendement n° 5 de Mme Bonnivard

-----

**AVANT L'ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 1, après le mot :

« laquelle »,

insérer les mots :

« la conception, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La conception est une étape importante dans l'industrie, il convient donc de la mentionner dans la définition de ce qu'est l'industrie verte.